



FINLANDE



Département des Services de Secours *(Department for Rescue Services)*

Adresse:

**Ministry of the Interior
P.O. Box 26
FI- 00023 Government
HELSINKI
Finland**

Tel. : +358 9 16001

Fax : +358 9 160 44672

pelastusosasto@intermin.fi

<http://www.pelastustoimi.fi/en/>

1. Législation :

- Loi sur les Services de secours ;
- Loi sur les normes techniques concernant l'équipement des services de secours et d'incendie ;
- Projet de loi portant amendement de la section 2 de la norme sur la sécurité incendie des matelas ;
- Réglementation du Ministère de l'intérieur sur les extincteurs portables;
- Réglementation du Ministère de l'intérieur sur les spécifications techniques relatives aux abris (Classes S1, S3 et S6) creusés dans la roche et aux abris en béton armé de la Classe S3;
- Conception, installation, entretien et inspection des alarmes incendie;
- Réglementation et directives concernant la protection incendie des bâtiments , lieux de production et entrepôts (E2), garages (E4), chaufferies et réservoirs de carburant (E9);
- Réglementation du Ministère de l'intérieur relative à la conception technique et l'emplacement des alarmes incendie ;
- Décret du Ministère de l'intérieur sur les véhicules de sauvetage ;
- Décret du Ministère de l'intérieur sur l'équipement d'extinction automatique;
- Décret du Ministère de l'intérieur sur les abris anti-aériens en béton armé de classes S1 et K.

2. Organisation:

Pour organiser les opérations du Centre d'alerte pour la protection civile, le pays est divisé en 13 districts d'alerte. D'ici 2006, les centres des services de police, de la sécurité sociale et de la santé seront placés sous l'autorité de centres d'alerte pour la protection civile dirigés par l'Etat. Ces nouveaux centres remplaceront les centres actuels gérés par les municipalités et la police sur l'ensemble du territoire.

Les centres reçoivent les appels d'urgence dans leurs districts 24 heures sur 24 et alertent les centres de secours éventuellement concernés. Depuis 1993, le numéro d'appel d'urgence est le 112.

3. Formation :

C'est l'Etat qui assure la formation professionnelle des services de secours et la formation des cadres et personnels spécialisés de la défense civile. La formation de base est dispensée à l'Institut du sauvetage de Kuopio. Les niveaux de la formation de base de l'administration des secours sont le diplôme de personnel (1,5 an), le diplôme de cadre inférieur (1 an) et le diplôme de cadre supérieur (1,5 an). Les diplômes de cadre inférieur et de cadre supérieur ont été remplacés en 2000 par un nouveau diplôme de formation supérieure professionnelle (3,5 ans).

L'Institut compte 350 places d'étudiant. Il dispose d'un terrain d'exercice pour l'entraînement pratique.

4. Finances :

Les services de secours sont financés par l'autorité publique répondant de l'opération ou de la mission. L'Etat indemnise les municipalités pour les frais d'extinction d'incendie et de sauvetage exceptionnellement élevés par rapport à la capacité financière de la municipalité.

Les dépenses de l'administration des secours de l'Etat et des municipalités s'élèvent à environ 340 millions d'euros par an. La construction d'abris coûte aux propriétaires d'immeubles environ 39 millions d'euros.

M. Pentti PARTANEN

Directeur Général, Services de secours



Né en 1948
Marié, 2 enfants

Universités :

Licencié (Stockholm, 1972) et Maîtrise (Helsinki, 1981) - Sciences Politiques

Carrière:

- Union Nationale des étudiants finlandais, 1972 - 73;
- Croix Rouge finlandaise, 1973-74
- Ministère de l'intérieur, Département des secours 1974 - 77
- Ligue des Sociétés de Croix Rouges, 1977 - 1978
- Délégué au Bangladesh, Ministère de l'intérieur, Département des secours, 1978-85
- Inspecteur en chef, Office de préparation de l'administration nationale de défense civile, Arabie Saoudite, 1985-86
- Conseiller, Département des secours, Ministère de l'intérieur, 1986 - 1989
- Chef de l'office de préparation, Croix-Rouge finlandaise, 1989 -1991
- Chef du Département international, Ministère de l'intérieur, Département des secours, 1991
- Depuis 1991: Directeur général des Services de secours.